Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026105DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS (ARIC)
Adhésion à l'association

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026105DE-DE

Délibération N°2026/105 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS (ARIC)
Adhésion à l'association

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville en matière de formation des élus ;

CONSIDÉRANT que l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales a pour objet de proposer aux collectivités territoriales des actions d'information, de formation et de mise en réseau ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à cette association permettrait aux élus d'accéder à des ressources documentaires, des rencontres professionnelles et des formations adaptées à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT le montant de la cotisation annuelle, fixé selon un barème établi par l'association ;

La commune de CHÂTEAUBOURG décide d'adhérer à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC).

Le montant de la cotisation annuelle sera inscrit au budget communal.

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ADHÉRER à l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) ;

2°) D'AUTORISER le règlement de l'adhésion ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**